

Le message du Président

L'hôpital poursuit son travail d'amélioration et d'approfondissement au service de ses patients, le meilleur critère de son action.

En septembre, son activité et son organisation ont été soumis à la procédure d'accréditation qui, au terme d'une préparation intense, a conduit un collège de cinq personnalités indépendantes à apprécier le respect de normes précises de qualité. Le premier compte rendu est positif. A cette occasion l'esprit Foch, qui habite notre hôpital depuis sa construction en 1937 par de généreux donateurs français et américains, a soufflé très fort sur la colline du Mont Valérien, tous personnels confondus.

Après une sélection rigoureuse, l'hôpital a recruté un nouveau chef de service reconnu en orthopédie et confié le service des urgences qu'il vient de créer à un jeune praticien expérimenté. En accord avec le Doyen de la Faculté de médecine, le Conseil d'administration a approuvé la constitution d'un pôle des maladies respiratoires que coordonnera un jeune universitaire présent à Foch depuis huit ans. Ce pôle concerne la pneumologie, la chirurgie thoracique ainsi que la transplantation, toutes activités particulièrement réputées de l'hôpital auxquelles participera un pharmacologue universitaire en instance d'affectation.

L'an prochain, deux professeurs d'universités seront nommés sur place, le premier dans le service d'urologie dont il est l'assistant, le second dans le service de chirurgie thoracique qu'il rejoint.

L'hôpital a réussi à recruter de nouvelles infirmières, grâce notamment à ses écoles pour surmonter les graves difficultés engendrées par l'application autoritaire de la réduction du temps de travail et sans avoir reçu la compensation très partielle que le Ministre de la Santé s'était engagé à lui verser. L'activité a ainsi pu recommencer à augmenter en 2003, dans la forte proportion de 7%.

Cette reconnaissance évidente des patients comme celle des responsables de l'accréditation, des praticiens et des personnels rendent incompréhensible le défaut de paiement de ses obligations salariales par l'administration de l'Etat qui met ainsi notre établissement en perte, ou le gel discriminatoire à son encontre des crédits de mises aux normes et de rénovation du Plan hôpital 2007. Un hôpital privé comme Foch, qui apporte gratuitement ses bâtiments et ses équipements au service public hospitalier auquel il a choisi contractuellement de se consacrer, ne peut être exclu du bénéfice des contributions que le Gouvernement a mis à la disposition de tous les Français.

Plus que jamais, nous avons besoin de votre appui moral et financier pour soutenir l'hôpital Foch qui n'a d'autre ambition que de vous servir.